

Martine VERGER- EILYPS
Nicolas LAIR - CLASEL

DÉLEG'GÉNISSE
DÉLÉGATION DE L'ÉLEVAGE
DES GÉNISSES

Delegation heifers' breeding



- Demande croissante d'éleveurs pour faire élever leurs génisses à l'extérieur
- Fin des quotas, restructuration des exploitations
- Spécialisation des systèmes de productions
- Manque de main d'œuvre
- Spécialisation du travail
- Contraintes réglementaires





OBJECTIFS

Pour CLASEL / EILYPS un objectif commun:

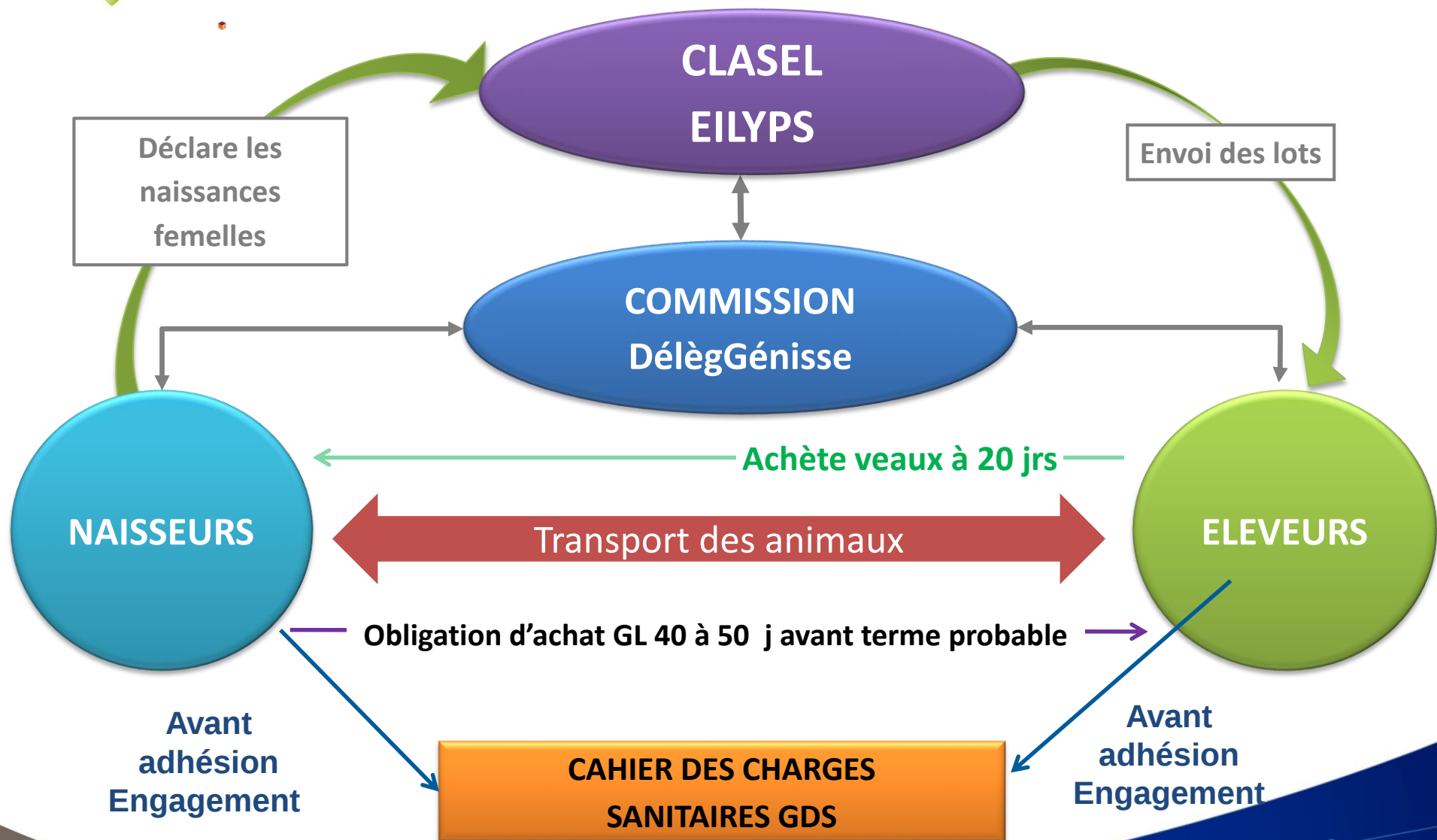
Structurer la demande

Complémentarité entre GDS



UNE RECHERCHE SANITAIRE
PLUS IMPORTANTE QU'AILLEURS

FONCTIONNEMENT



GESTION DES LOTS



ELEVEURS
Différentes capacités
d'accueils

**Déclaration de
naissances des
NAISSEURS**

**Secrétariat
Délèg'génisse**

**Calendrier
d'allotement**

**Secrétariat
Délèg'génisse**
Enquête NAISSEURS
prévision vêlage 1x/an

Si éleveur 1
20GL/lot

20
1^{ère} déclarations
naissances

**Lot 1
éleveur 1**

Si éleveur 2
15GL/lot

15 déclarations
de naissances
suivantes

**Lot 1
éleveur 2**



LES ENGAGEMENTS

NAISSEUR

- Obligation de reprise de génisse
- Engagement pour une durée minimum de 2 ans
- Respect du cahier des charges sanitaires

ELEVEUR

- Objectif de vêlage 24 mois
- Respecter la proposition d'accouplement
- Respecter le plan d'alimentation

EILYPS - CLASEL

- Réalisation des mises en lot
- Accompagnement technique
- Gestion des relations clients



LES TARIFS

Pour un NAISSEUR :

- Le prix d'une génisse doit être en lien avec la marge brute de l'atelier lait.

Pour un ÉLEVEUR :

- Une rentabilité de l'atelier génisses.
- Etre assuré de la commercialisation de ses génisses quel que soit le contexte.

⇒ Actualisation annuelle

⇒ Validation par la commission DéléGénisse



MERCI DE VOTRE ATTENTION

